

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS

## NOTE DE SYNTHESE

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif.

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun des budgets entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Ils sont en concordance avec les Comptes de Gestion élaborés par le comptable public.

Ils sont constitués de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ces documents. Ils permettent de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par l'intercommunalité sur l'exercice.

La Communauté de Communes du Sud-Artois gère 3 budgets :

1. Le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
2. Le budget annexe Développement Economique
3. Le budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## CONTEXTE

2022 est une année d'une inflation record (5,2% en moyenne).

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et seront toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Malgré ces contraintes, la Communauté de Communes du Sud-Artois termine cet exercice 2022 avec des équilibres sains

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Les grands équilibres du compte administratif 2022 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2022				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
	Fonctionnement (exercice) - réel	13 863 208,41 €	16 251 503,33 €	2 388 294,92 €
	Fonctionnement (exercice) - ordre	1 215 501,45 €	123 425,31 €	-1 092 076,14 €
A	Cumul Fonctionnement	15 078 709,86 €	16 374 928,64 €	1 296 218,78 €
B	002 Résultat reporté N-1		3 482 690,90 €	3 482 690,90 €
<b>C = A + B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 078 709,86 €</b>	<b>19 857 619,54 €</b>	<b>4 778 909,68 €</b>
	Investissement (exercice) - réel	3 884 075,53 €	1 910 089,72 €	-1 973 985,81 €
	Investissement (exercice) - ordre	123 425,31 €	1 215 501,45 €	1 092 076,14 €
D	Cumul Investissement	4 007 500,84 €	3 125 591,17 €	-881 909,67 €
E	001 Résultat reporté N-1		826 117,76 €	826 117,76 €
<b>F + D + E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>4 007 500,84 €</b>	<b>3 951 708,93 €</b>	<b>-55 791,91 €</b>
<b>G + C + F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>19 086 210,70 €</b>	<b>23 809 328,47 €</b>	<b>4 723 117,77 €</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

Pour la section d'investissement, le produit net de ces restes à réaliser s'élève, au 31/12/2022, à 116.297 €.

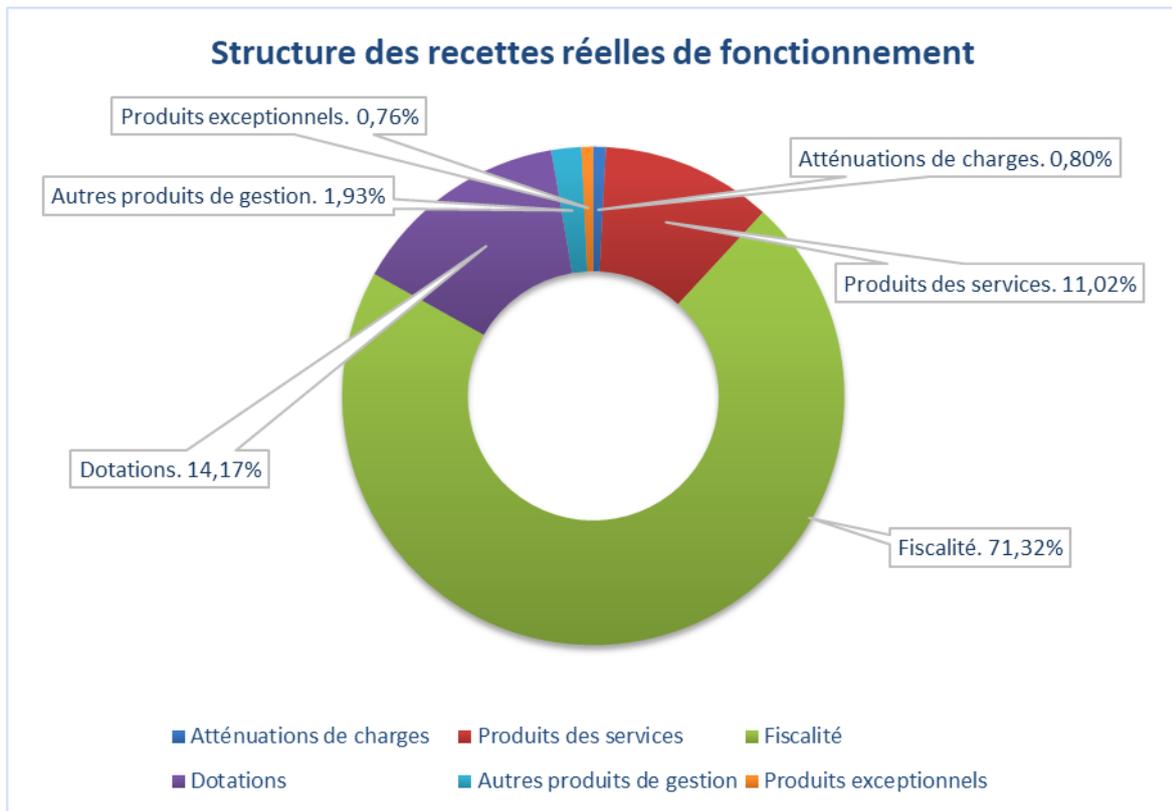
### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ○ Les recettes réelles de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- ✓ Les recettes liées à la fiscalité ;
- ✓ Les dotations ;
- ✓ Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16.251.504 €. Elles étaient de 15.614.016 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	10 774 035 €	10 927 060 €	11 590 576 €	6,07%
Dotations, Subventions ou participations	1 828 276 €	2 811 013 €	2 302 787 €	-18,08%
Recettes d'exploitation	1 895 056 €	1 829 021 €	2 235 064 €	22,20%
Autres recettes	306 752 €	46 923 €	123 077 €	162,30%
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 804 119 €</b>	<b>15 614 016 €</b>	<b>16 251 504 €</b>	<b>4,08%</b>

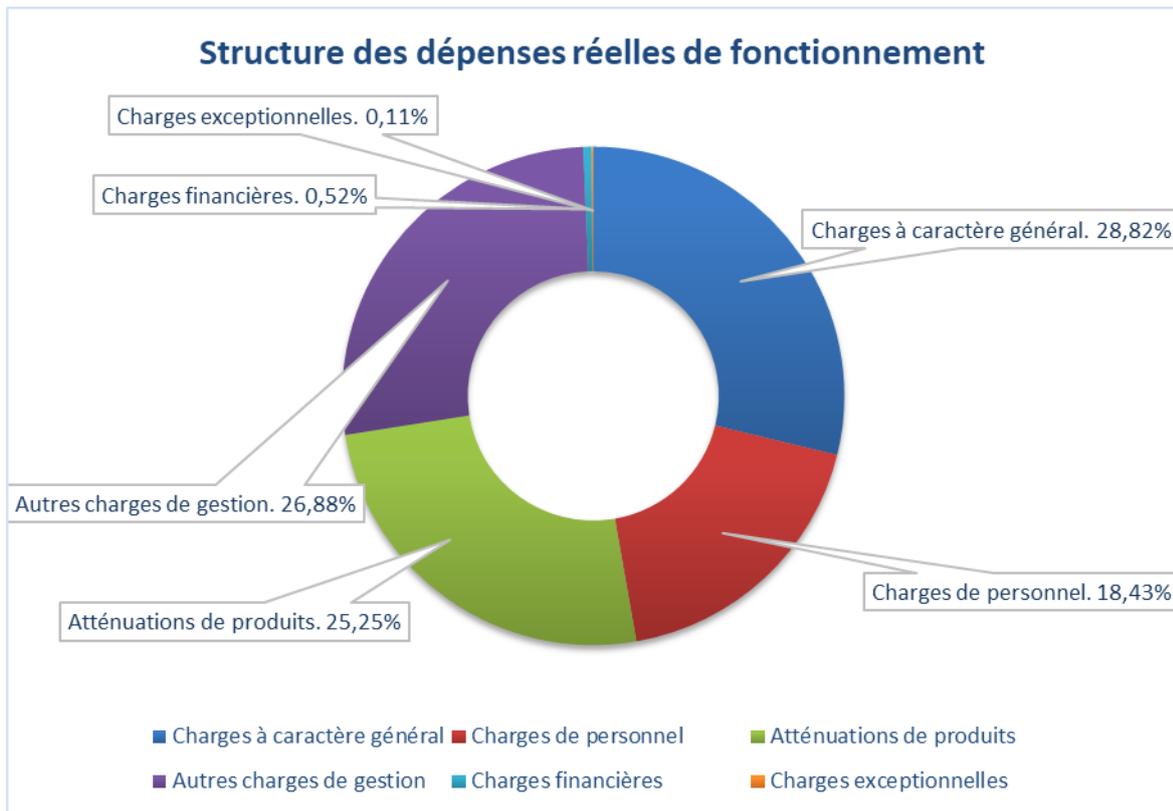
### ○ Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité et principalement :

- ✓ Les dépenses de personnel ;
- ✓ Les charges à caractère général ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 13.863.208 €. Elles étaient de 13.204.241 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	7 116 283 €	7 588 748 €	7 721 206 €	1,75%
Charges de personnel	2 238 112 €	2 399 791 €	2 554 999 €	6,47%
Atténuation de produits	3 132 803 €	3 131 580 €	3 499 937 €	11,76%
Charges financières	87 502 €	78 531 €	72 122 €	-8,16%
Autres dépenses	133 928 €	5 591 €	14 944 €	167,29%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 708 628 €</b>	<b>13 204 241 €</b>	<b>13 863 208 €</b>	<b>4,99%</b>

Bien qu'impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides et la hausse du point d'indice, les dépenses de fonctionnement 2022 restent maîtrisées.

Les frais financiers sont en sensible diminution et restent à un niveau bas malgré la hausse des taux d'intérêts des emprunts courant 2022.

## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

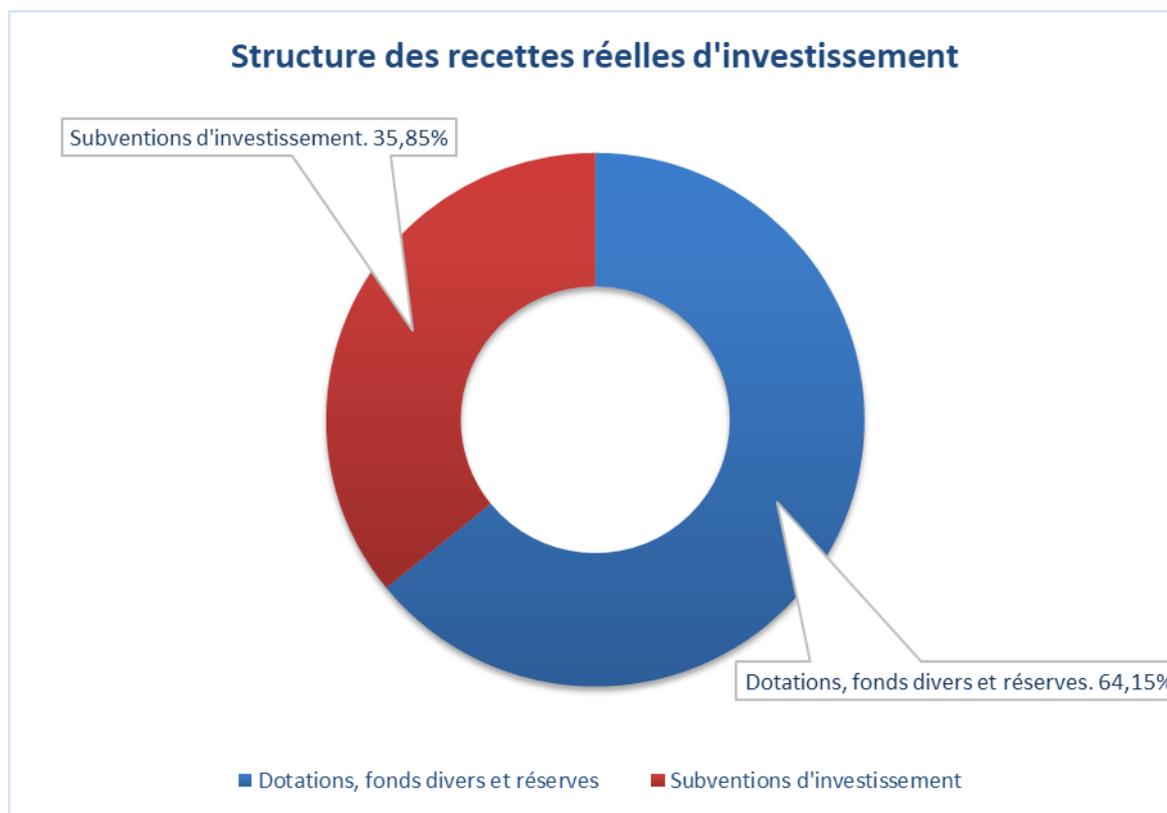
### o Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- ✓ Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- ✓ Le FCTVA
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- ✓ Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1.910.089 €. Elles s'élevaient à 732.407 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :



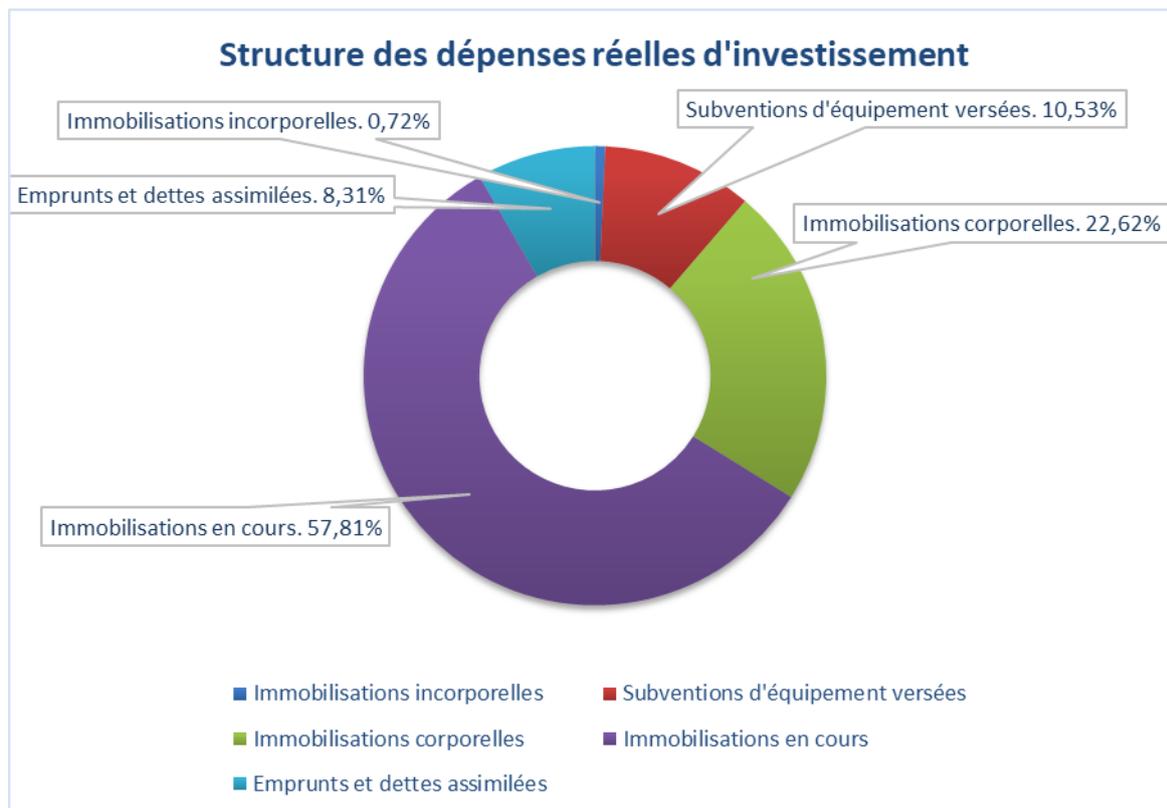
Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	638 717 €	498 281 €	684 840 €	37,44%
Emprunt et dettes assimilées	0 €	1 €	0 €	-100,00%
Dotations, fonds divers et réserves	845 964 €	190 268 €	1 225 249 €	543,96%
<i>Dont 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>547 199 €</i>	<i>0 €</i>	<i>959 999 €</i>	
Autres recettes d'investissement	121 852 €	43 857 €	0 €	-100,00%
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 606 533 €</b>	<b>732 407 €</b>	<b>1 910 089 €</b>	<b>160,80%</b>

### o Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- ✓ Les immobilisations corporelles ;
- ✓ Les immobilisations en cours ;
- ✓ Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3.884.074 €. Elles étaient de 2.665.997 € en 2021.



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	122 822 €	58 787 €	27 974 €	-52,41%
Subventions d'équipement versées	288 482 €	280 548 €	409 165 €	45,84%
Immobilisations corporelles	170 418 €	151 430 €	878 636 €	480,23%
Immobilisations en cours	326 718 €	1 866 556 €	2 245 350 €	20,29%
Emprunts et dettes assimilées	382 616 €	306 166 €	322 949 €	5,48%
Autres dépenses d'investissement	118 755 €	2 510 €	0 €	-100,00%
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 409 811 €</b>	<b>2 665 997 €</b>	<b>3 884 074 €</b>	<b>45,69%</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

Dépenses d'investissement	2022
Acquisition de matériel	8 667 €
Acquisition de matériel informatique	7 503 €
Acquisition de mobilier	932 €
Acquisitions de bâtiments	425 732 €
Construction d'une médiathèque à Bapaume	505 369 €
Etude de capacité maisons médicales	10 080 €
Etude de faisabilité	10 200 €
Etudes sur voiries	8 016 €
Fonds de concours versés aux communes	255 580 €
Informatisation des écoles	408 338 €
Réhabilitation de la salle des sports Escoffier	1 336 964 €
Réseau de lecture publique	1 728 €
Subventions OPAH versées	99 769 €
Subventions versées aux entreprises	53 816 €
Travaux à la piscine	50 030 €
Travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement	78 725 €
Travaux Jardins de Cocagne	299 677 €
<b>Total</b>	<b>3 561 126 €</b>

### ➤ ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- ✓ L'autofinancement des investissements

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la collectivité sur l'exercice.

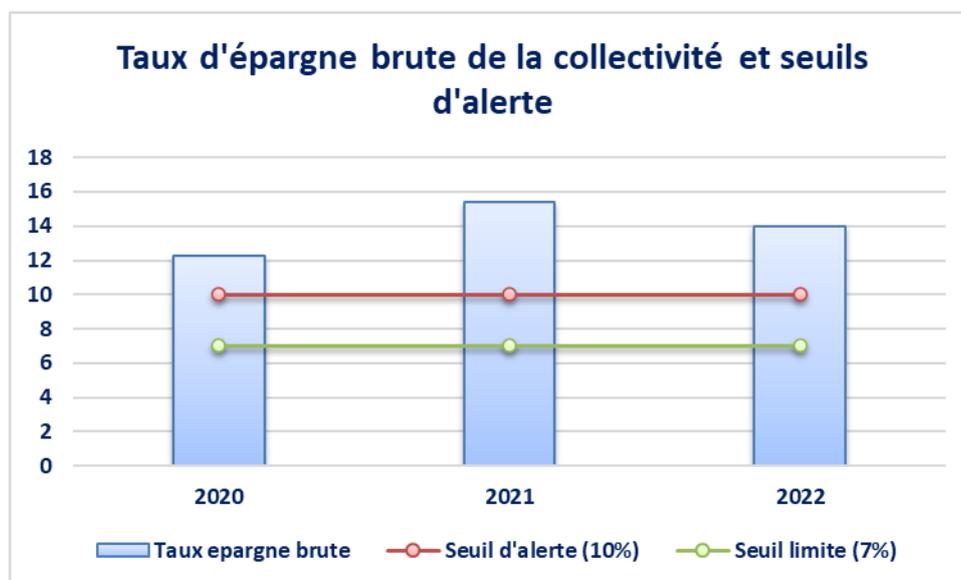
Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement (hors pmts exceptionnels)	14 636 065 €	15 609 944 €	16 128 427 €	3,32%
<b>Recettes exceptionnelles</b>	<b>330 €</b>	<b>1 861 €</b>	<b>6 614 €</b>	<b>255,40%</b>
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	12 708 628 €	13 204 241 €	13 863 208 €	4,99%
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	<b>133 928 €</b>	<b>5 591 €</b>	<b>14 712 €</b>	<b>163,14%</b>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>1 793 839 €</b>	<b>2 401 973 €</b>	<b>2 257 121 €</b>	<b>-6,03%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>12,26%</b>	<b>15,39%</b>	<b>13,99%</b>	<b>-9,05%</b>
Amortissement du capital de la dette	382 616 €	306 166 €	322 949 €	5,48%
<b>Epargne nette ou capacité d'autofinancement (€)</b>	<b>1 411 223 €</b>	<b>2 095 807 €</b>	<b>1 934 172 €</b>	<b>-7,71%</b>
Encours de dette	3 798 551 €	3 492 385 €	3 169 436 €	-9,25%
<b>Capacité de désendettement (années)</b>	<b>2,12</b>	<b>1,45</b>	<b>1,40</b>	

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

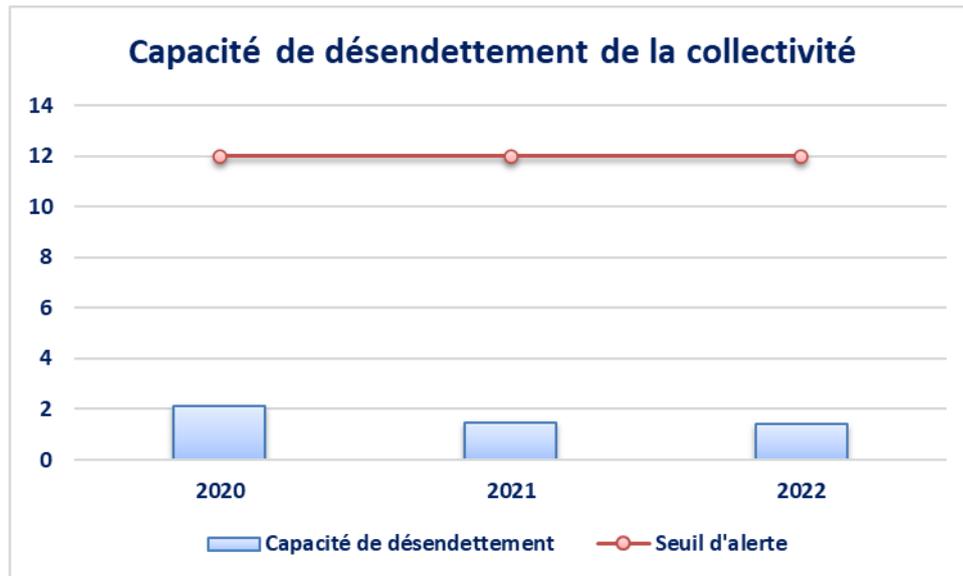
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'un groupement de communes à fiscalité propre se situait à 17,6 % en 2020 (Source DGCL).



**La capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un groupement à fiscalité propre se situait aux alentours de 4,4 années en 2021 (Source DGCL).



## ➤ RATIOS FINANCIERS

Ratios/année	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	453,10 €	470,74 €	496,27 €
Produit des impositions directes/habitant	152,81 €	154,01 €	167,50 €
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	527,81 €	556,65 €	581,76 €
Dépenses brutes d'équipement/habitant	22,10 €	74,04 €	112,83 €
Dette/habitant	135,43 €	124,51 €	113,46 €
DGF/habitant	51,62 €	49,56 €	47,88 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	17,61%	18,17%	18,43%
Marge d'autofinancement courant (DRF + annuité dette)/Recettes réelles de fonctionnement	88,43%	86,53%	87,29%
Taux d'équipement (Dépenses brutes d'équipement/Recettes réelles de fonctionnement)	4,19%	13,30%	19,39%
Taux d'endettement (Encours dette/Recettes réelles de fonctionnement)	25,66%	22,37%	19,50%

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les grands équilibres du compte administratif 2022 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2022				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
	Fonctionnement (exercice) - réel	45 812,94 €	469 923,26 €	424 110,32 €
	Fonctionnement (exercice) - ordre	627 571,83 €	90 000,00 €	-537 571,83 €
A	Cumul Fonctionnement	673 384,77 €	559 923,26 €	-113 461,51 €
B	002 Résultat reporté N-1		309 010,06 €	309 010,06 €
<b>C = A + B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>673 384,77 €</b>	<b>868 933,32 €</b>	<b>195 548,55 €</b>
	Investissement (exercice) - réel	443 901,77 €	0,00 €	-443 901,77 €
	Investissement (exercice) - ordre	90 000,00 €	627 571,83 €	537 571,83 €
D	Cumul Investissement	533 901,77 €	627 571,83 €	93 670,06 €
E	001 Résultat reporté N-1		212 737,70 €	212 737,70 €
<b>F + D + E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>533 901,77 €</b>	<b>840 309,53 €</b>	<b>306 407,76 €</b>
<b>G + C + F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>1 207 286,54 €</b>	<b>1 709 242,85 €</b>	<b>501 956,31 €</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

Pour la section d'investissement, la charge nette de ces restes à réaliser s'élève, au 31/12/2022, à 40.320 €.

### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2021-2022 %
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>796 945 €</b>	<b>529 575 €</b>	<b>673 385 €</b>	<b>27,16%</b>
011-Charges à caractère général	30 570 €	110 193 €	40 066 €	-63,64%
012-Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €	
013-Atténuations de charges	- €	- €	- €	
014-Atténuations de produits	- €	- €	- €	
65-Autres charges de gestion courante	4 €	- €	3 €	
66-Charges financières	145 675 €	47 807 €	5 743 €	-87,99%
67-Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	620 696 €	371 575 €	627 572 €	68,90%
023-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 006 406 €</b>	<b>838 585 €</b>	<b>868 933 €</b>	<b>3,62%</b>
013-Atténuations de charges	- €	- €	- €	
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	- €	- €	- €	
73-Impôts et taxes	- €	- €	- €	
74-Dotations, subventions et participations	675 000 €	450 000 €	- €	-100,00%
75-Autres produits de gestion courante	64 673 €	89 124 €	76 183 €	-14,52%
76-Produits financiers	- €	- €	- €	
77-Produits exceptionnels	207 860 €	- €	393 740 €	
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	90 000 €	90 000 €	
002-Résultat de fonctionnement reporté	58 873 €	209 461 €	309 010 €	47,53%
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>209 461 €</b>	<b>309 010 €</b>	<b>195 549 €</b>	<b>-36,72%</b>

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 868.933 € contre 838.585 € en 2021 et les dépenses de fonctionnement à 673.385 € en 2022 contre 529.575 € en 2021.

En 2022, 2 terrains ont été cédés ainsi qu'une cellule commerciale. La plus-value réalisée s'élève à 138.285 €

## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2021-2022 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 113 932 €</b>	<b>438 681 €</b>	<b>533 902 €</b>	<b>21,71%</b>
20-Immobilisations incorporelles	- €	4 016 €	- €	-100,00%
204-Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	
21-Immobilisations corporelles	367 657 €	10 150 €	176 333 €	1637,31%
23-Immobilisations en cours	112 435 €	68 115 €	38 275 €	-43,81%
10-Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	
13-Subventions d'investissement	- €	- €	- €	
16-Emprunts et dettes assimilées	347 761 €	266 400 €	229 293 €	-13,93%
26-Participations et créances rattachées à des partic	- €	- €	- €	
27-Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	90 000 €	90 000 €	0,00%
001-Solde d'exécution de la section d'investissement	286 079 €	- €	- €	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 393 775 €</b>	<b>651 418 €</b>	<b>840 310 €</b>	<b>-29,00%</b>
13-Subventions d'investissement	- €	- €	- €	
16-Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
21-Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	
10-Dotations, fonds divers et réserves	773 079 €	- €	- €	
27-Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	
021-Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	620 696 €	371 575 €	627 572 €	68,90%
001-Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	279 843 €	212 738 €	-23,98%
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>279 843 €</b>	<b>212 738 €</b>	<b>306 408 €</b>	<b>44,03%</b>

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 840.310 € contre 651.418 € en 2021 et les dépenses d'investissement à 533.902 € en 2022 contre 438.681 € en 2021.

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- ✓ Acquisition d'une cellule commerciale à Vaulx Vraucourt et travaux : 195.953 €
- ✓ Changement d'une porte sectionnelle d'un bâtiment relais : 16.810 €

## ➤ LA DETTE

DETTE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Encours de la dette	2 469 477 €	2 203 077 €	1 973 783 €	-10,41%
Encours de la dette / habitant	88,04 €	78,54 €	70,66 €	-10,04%

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Les grands équilibres du compte administratif 2022 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2022				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
	Fonctionnement (exercice) - réel	146 939,59 €	201 045,97 €	54 106,38 €
	Fonctionnement (exercice) - ordre	8 095,00 €		-8 095,00 €
A	Cumul Fonctionnement	155 034,59 €	201 045,97 €	46 011,38 €
B	002 Résultat reporté N-1		191 084,86 €	191 084,86 €
<b>C = A + B</b>	<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>155 034,59 €</b>	<b>392 130,83 €</b>	<b>237 096,24 €</b>
	Investissement (exercice) - réel	178 528,53 €	94 725,40 €	-83 803,13 €
	Investissement (exercice) - ordre		8 095,00 €	8 095,00 €
D	Cumul Investissement	178 528,53 €	102 820,40 €	-75 708,13 €
E	001 Résultat reporté N-1		5 566,72 €	5 566,72 €
<b>F + D + E</b>	<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>178 528,53 €</b>	<b>108 387,12 €</b>	<b>-70 141,41 €</b>
<b>G + C + F</b>	<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>333 563,12 €</b>	<b>500 517,95 €</b>	<b>166 954,83 €</b>

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées juridiquement et non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

Pour la section d'investissement, le produit net de ces restes à réaliser s'élève, au 31/12/2022, à 84.903 € soit 137.859 € en recettes et 52.956 € en dépenses.

### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2021-2022 %
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>67 146 €</b>	<b>164 140 €</b>	<b>155 035 €</b>	<b>-5,55%</b>
011-Charges à caractère général	6 116 €	50 798 €	42 725 €	-15,89%
012-Charges de personnel et frais assimilés	59 459 €	105 247 €	104 215 €	-0,98%
013-Atténuations de charges	- €	- €	- €	
014-Atténuations de produits	- €	- €	- €	
65-Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	
66-Charges financières	- €	- €	- €	
67-Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 571 €	8 095 €	8 095 €	0,00%
023-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>322 290 €</b>	<b>355 225 €</b>	<b>392 131 €</b>	<b>10,39%</b>
013-Atténuations de charges	- €	- €	- €	
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	85 652 €	100 043 €	123 346 €	23,29%
73-Impôts et taxes	- €	- €	- €	
74-Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	
75-Autres produits de gestion courante	0 €	- €	77 700 €	
76-Produits financiers	- €	- €	- €	
77-Produits exceptionnels	- €	37 €	- €	
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	
002-Résultat de fonctionnement reporté	236 638 €	255 145 €	191 085 €	-25,11%
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 145 €</b>	<b>191 085 €</b>	<b>237 096 €</b>	<b>24,08%</b>

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 392.131 € contre 355.225 € en 2021 et les dépenses de fonctionnement à 155.035 € en 2022 contre 164.140 € en 2021.

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2021-2022 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	- €	<b>6 600 €</b>	<b>178 529 €</b>	<b>2604,99%</b>
20-Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
21-Immobilisations corporelles	- €	- €	5 501 €	
23-Immobilisations en cours	- €	- €	- €	
10-Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	
13-Subventions d'investissement	- €	- €	- €	
16-Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
26-Participations et créances rattachées à des partic	- €	- €	- €	
27-Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	
458111 Opération pour le compte de tiers n°11	- €	6 600 €	173 028 €	2521,65%
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	
001-Solde d'exécution de la section d'investissement r	- €	- €	- €	
<b>001-Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>4 072 €</b>	<b>12 167 €</b>	<b>108 387 €</b>	<b>-790,85%</b>
10-Dotations, fonds divers et réserves	929 €	- €	- €	
13-Subventions d'investissement	- €	- €	- €	
16-Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
21-Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	
27-Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	
458211 Opération pour le compte de tiers n°11	- €	- €	94 725 €	
021-Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 571 €	8 095 €	8 095 €	0,00%
001-Solde d'exécution de la section d'investissement r	1 572 €	4 072 €	5 567 €	36,72%
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 072 €</b>	<b>5 567 €</b>	<b>- 70 141 €</b>	<b>-1360,01%</b>

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 108.387 € contre 12.167 € en 2021 et les dépenses d'investissement à 178.529 € en 2022 contre 6.600 € en 2021.

L'intercommunalité s'est dotée d'une compétence lui permettant de réaliser des travaux pour le compte de tiers dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée.

A ce titre, ont été réalisés en 2022 des travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif pour un montant de 173.028 €, travaux refacturés aux propriétaires concernés.